

A.F.J.S – ILE DE FRANCE

Comment apporter votre soutien ?

L'AFJS (CFA Omnisports) est habilité par la Préfecture des Yvelines à percevoir DIRECTEMENT des entreprises les 13% des fonds libres restants à verser au titre de la taxe d'apprentissage sur la période du 1^{er} janvier jusqu'au 31 mai 2023.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville :

SIREN :

Personne à remercier :

Fonction :

Tél :

E-mail :

Montant versé au titre des 13% :

Modalité de versement :

Chèque

Virement

N° Chèque : Banque :

IBAN : FR76 3000 4002 7400 0212 9025 858

CODE BIC : BNPAFRPPXV

L'AFJS s'engage à vous envoyer au plus tôt un reçu libérateur de votre versement

Pour tout renseignement :

ISABELLE GUILLEMOT – 01 53 84 78 21 –

iguillemot@cfaomnisports.fr

CODE UAI : 0782110V

Agrément Education Nationale : 078 35 04 K